Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le
ID : 071-247100647-20220906-2022_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

BRESSE NORD INTERCOM'

Délibération n°2022-49
Séance du ***06 septembre 2022***

Le six septembre deux mille vingt-deux à 19 heures 00, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de TORPES

Nombre de Membres :
- *Présents au Conseil* : **24**
- *En exercice* : **27**
- *Qui ont pris part à la délibération* : **25**
- *Pouvoirs* **: 1**

Date de Convocation : **30 aout 2022**

Date d'affichage : 30 aout 2022

Etaient présents : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, , Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Julien GANDREY, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Véronique RAGONDET, Dominique ROY, Catherine SAGNARD

Excusés ayant donné procurations : Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Claudette JAILLET

Etaient absents excusés : Joël MARTIN, Gérard CLAIROTTE

Secrétaire : Claudette JAILLET

****

CONTRAT DE COOPERATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département et les EPCI doivent unir leurs moyens afin de proposer des solutions aux bénéficiaires du RSA orientés sur le volet emploi (70 %) afin de leur offrir une autonomie financière suffisante et pérenne afin de les sortir de l'instabilité qui est la leur. Cette action coordonnée s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants d'accompagnement des publics en insertion sociale et professionnelle et dans le cadre plus global du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) que le Département porte en lien avec l'Etat et Pôle Emploi, et qui vise les objectifs suivants :

- Permettre et faciliter un accès à l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail

- Renforcer la capacité du Département de Saône-et-Loire et de ses partenaires à accompagner les publics vers l'emploi en initiant, à l'échelle des territoires, des parcours d'insertion

- S'inscrire ainsi dans une continuité tout en visant désormais un objectif très opérationnel pour l'accompagnement coordonné des parcours de publics éloignés de l'emploi

Il s'agit donc de penser un projet qui profite de l'opportunité que représente la reprise économique et qui permette de déclencher des retours à l'emploi à court terme. Il prend appui sur des secteurs d'activités qui recrutent mais qui ne nécessitent pas d'engager un parcours de formation très long pour les personnes concernées, à savoir le public orienté sur le volet emploi et donc le plus proche du marché du travail.

Ce projet d'envergure, et innovant dans son approche, repose sur la mobilisation des acteurs les plus à même d'agir, à savoir les collectivités locales aux côtés du Département. Leur proximité, agilité et compétences transversales dans les domaines du développement économique, de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville, de l'action sociale d'intérêt communautaire mais également sur les questions liées à la mobilité sont évidentes. Ils sont donc au centre des préoccupations et constituent des acteurs incontournables pour proposer des réponses adaptées aux freins pouvant pénaliser l'accès à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le
ID : 071-247100647-20220906-2022_49-DE

Il s'agira pour les EPCI de développer, coordonner ou d'améliorer les services et l'offre permettant aux bénéficiaires du RSA en situation d'insertion de trouver des solutions rapides aux différents freins à l'emploi rencontrés.

Le plan d'actions suivant a été élaboré en lien étroit avec le Service insertion sociale et professionnelle du Département :

DOMAINE	2022	2023
Mobilité	Prêt de véhicules (scooters, etc) par la Mission Mobilités dans le cadre d'un conventionnement avec la Communauté de communes – phase de test Actions de la mission Mobilité (accompagnement au permis, …) Etude sur la création de voies vertes structurantes (développement de la mobilité douce)	Pérennisation du prêt de véhicules (scooters, vélo électriques, voiturettes électriques, …) par la Mission Mobilités dans le cadre d'un conventionnement avec la Communauté de communes Actions de la mission Mobilité (accompagnement au permis, …) Etude d'autres opportunités de développement dans le cadre du projet de tiers lieu
Garde d'enfant(s)	Critère de priorisation dans les attributions de place au sein du multi-accueil / recours aux accueils occasionnels Mobilisation du Relais Assistantes Maternelles pour identifier les places disponibles et accompagner de manière individualisée	Critère de priorisation dans les attributions de place au sein du multi-accueil / recours aux accueils occasionnels Mobilisation du Relais Assistantes Maternelles pour identifier les places disponibles et accompagner de manière individualisée
Logement	Etude pré-opérationnelle OPAH	Démarrage de l'OPAH
Fracture numérique	Réflexion sur un projet de tiers lieu avec le Générateur BFC Actions de formation numérique / accès au matériel portées par Tremplin Ouverture d'un Espace France Services porté par l'intercommunalité	Projet de tiers lieu – définition d'un avant-projet Actions de formation numérique / accès au matériel portées par Tremplin Espace France Services

En contrepartie, le Département versera 10 878 euros à la Communauté de communes *(participation garantie au titre du fonctionnement)*. Si le nombre de BRSA emploi au 31 décembre 2023 est inférieur au nombre de BRSA emploi au 31 décembre 2021, soit 74 pour mémoire, il sera attribué une participation complémentaire en investissement d'un montant de 2 000 € par bénéficiaire du RSA emploi sorti du dispositif, dans la limite de 21 714 €.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de coopération et autoriser le Président à le signer

En séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Claudette JAILLET

BRESSE NORD INTERCOM

Le président,
Régis GIRARDEAU